

Bonjour,

L'assemblée générale aura lieu si les mesures de la Santé publique permettent encore sa tenue.

Voici un rappel des consignes sanitaires pour que l'après-assemblée générale se déroule bien.

- Porter un masque.
- Laver les mains à l'arrivée.
- Apporter un crayon (pour signer la feuille de présence).
- Ne pas déplacer les chaises (pour être la la bonne distance).
- Ne pas se déplacer une fois qu'on a pris place.